RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la communication

Arrêté du 11 DEC. 2013

portant nomination des membres du jury du concours externe et du concours interne d'adjoint(e)s techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage de première classe du ministère de la culture et de la communication organisé au titre de l'année 2013

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 95-239 du 2 mars 1995 modifié portant statut particulier du corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2007 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement dans le grade d'adjoint technique de 1ère classe d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 19 novembre 2013 autorisant, au titre de l'année 2013, l'ouverture d'un concours interne et d'un concours externe d'adjoint(e)s techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage de 1ère classe du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1er

Madame Martine RUAUD, attachée d'administration, cheffe de projet ressources humaines proximité, direction générale des patrimoines du ministère de la culture et de la communication, est désignée en qualité de présidente du jury du concours externe et du concours interne d'adjoint(e)s techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage de première classe du ministère de la culture et de la communication organisé au titre de l'année 2013.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Leila CHERIF-HADRIA, ingénieure des services culturels et du patrimoine, cheffe de service de la surveillance Napoléon, direction de l'Accueil, de la surveillance et de la vente, Établissement public du musée du Louvre ;

- Madame Anne-Sophie DESTRUMELLE, ingénieure des services culturels et du patrimoine, adjointe au chef du département de l'accueil des publics et responsable des équipes techniques, service à compétence nationale des Archives Nationales de Pierrefitte-sur-Seine ;

- Madame Sophie GHERBEZZA, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, responsable adjoint du service de l'accueil et de la surveillance, Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Compiègne ;

- Monsieur Hervé GROUSSIN, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe normale, adjoint au chef du service de l'exploitation des équipements de sûreté, direction de l'accueil, de la surveillance et de la vente, Établissement public du musée du Louvre ;

- Monsieur Jean-Baptiste GUGGISBERG, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, instructeur et contrôleur, service territorial de l'architecture et du patrimoine, Direction régionale des affaires culturelles du Languedoc-Roussillon ;

- Monsieur Manuel LISIK, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe normale, adjoint au chef du service de l'accueil et de la surveillance, Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ;

- Madame Stéphanie MALLINGER, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe normale, adjointe au chef de service de l'accueil et de la surveillance, Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ;

- Monsieur Yannick SADY, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef du bureau des moyens logistiques et du bâtiment, Ecole nationale supérieure d'architecture de Marseille ;

- Madame Claire SCHOESER, attachée d'administration, cheffe du service recrutement et mobilité, direction des ressources humaines et du développement social, Etablissement public du musée du Louvre.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Claire SCHOESER, attachée d'administration, cheffe du service recrutement et mobilité, direction des ressources humaines et du développement social, établissement public du musée du Louvre.

Article 3

Sont nommées en qualité de correcteur les personnes suivantes :
- Madame Djoke DIARRA attachée territoriale, chargée de développement ressources humaines et juridique, Centre des Monuments nationaux.
- Monsieur Fréderic LEGALLOU, secrétaire administratif de classe normale, adjoint au chef de service gestion du personnel, service des ressources humaines, Établissement public du musée du Louvre ;
- Madame Hélène RYCHELYNCK, technicien des services culturels et des bâtiments de France, adjointe au chef d'équipe muséeographique, département accueil et surveillance, Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie.

Article 4

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la culture et de la communication.

Fait le 11 DEC. 2013

La ministre de la culture et de la communication,
Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du service des ressources humaines,



C. CHERIE